

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

21/12/90

Origine :

DPAT

MME et MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

DPAT n° 1554/90

Plan de classement :

26103					
-------	--	--	--	--	--

Objet :

MATERIEL DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR PROPOSE PAR LA SOCIETE PELTZ

Les Directeurs des CRAM et des CGSS sont invités à informer les entreprises de leur circonscription que la mention NF C 18435/71020 portée au prospectus publicitaire du fabricant PELTZ n'entraîne pas garantie de conformité puisque ce matériel de protection ne comporte ni bretelles ni sous-fessiers.

Pièces jointes :

1

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Mme BARANSKI

Téléphone :

45.38.60.32

@

**Département
de la Prévention des AT-MP**

21/12/90

MME et MM les Directeurs
des Caisses Régionales
d'Assurance Maladie

DPAT

N° 1554/90

MM les Directeurs
des Caisses Générales
de Sécurité Sociale

N/Réf. : JG/MP - Département de la Prévention des AT-MP.

Objet : Matériel de protection individuelle contre les chutes de hauteur
proposé par la Société PELTZ.

La Société PELTZ à CROLLES (38190), fabricant de matériels d'escalade ou de
spéléologie, propose depuis quelques temps un matériel de protection individuelle
contre les chutes de hauteur dénommé cuissard (référence NAVAHO C 78).

Ce système a été soumis au laboratoire de l'AIF qui a délivré un certificat attestant
qu'il avait subi avec succès les épreuves prévues par la norme NF S 71020. Ces
résultats ne sont pas à mettre en cause. Ils ne suffisent cependant pas à établir la
conformité du matériel avec la norme ci-dessus.

En effet, le cuissard en cause ne comporte ni bretelles ni sous-fessiers. Malgré cela,
le prospectus publicitaire du fabricant porte la mention NF C 18435/71020 qui
induit pour l'acheteur une présomption de conformité.

J'ai donc l'honneur de vous mettre en garde contre une telle interprétation. Je vous
invite à en informer les entreprises de votre circonscription et à me rendre compte
des éventuels problèmes consécutifs à l'utilisation de ce matériel.

P.J. : Un extrait de la brochure publicitaire PELTZ n'ont intégré dans la base